

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le déménagement prévu le mardi 06 décembre 2022 au 19 rue de Battice à FORGES-LES-EAUX
- Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement,

N°2022-222

**Objet** : Déménagement

19 rue de Battice

06 décembre 2022

**ARRETE :**

**Article I :**

Le déménagement est autorisé et le stationnement sera interdit à tout véhicule excepté pour le déménagement au 19 rue de Battice à Forges-les-Eaux sur 4 Places de stationnement le mardi 06 décembre 2022.

**Article II :**

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux. La société de déménagement DEMECO, 7 avenue du Général leclerc 76530 GRAND-COURONNE prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour le déménagement dont il est question.

**Article III :**

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 28 novembre 2022

Le Maire  
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet

De Forges-les-Eaux le : **30 NOV. 2022**